



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR LES ÉCOLES SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS</u>	<u>3</u>
<u>BOUCHÉE DOUBLE POUR LES CANTINES SCOLAIRES GRATUITES.....</u>	<u>4</u>
<u>INONDATIONS DE L'ÉTÉ 2021 : BILAN DES AIDES DESTINÉES AU SECTEUR CULTUREL</u>	<u>5</u>
<u>UN AVANT-PROJET DE DÉCRET POUR MIEUX ORGANISER ET PÉRENNISER LE SOUTIEN AU SECTEUR DU LIVRE.....</u>	<u>7</u>
<u>5 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES CHERCHEURS FRANCOPHONES DANS L'OBTENTION DE FINANCEMENTS EUROPÉENS</u>	<u>8</u>
<u>PAS DE DIMINUTION DU CADRE POUR LES CPMS MIXTES ET SPÉCIALISÉS</u>	<u>10</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>11</u>

Des solutions adaptées pour les écoles sinistrées par les inondations

Ce jeudi 29 juin, le Gouvernement a pris la décision d'adapter le mécanisme de subventionnement exceptionnel de 25 millions € au bénéfice des écoles touchées par les inondations.

Cette décision permettra aux pouvoirs organisateurs de rencontrer leurs difficultés pour résoudre leurs dossiers d'assurance et aussi de faire face à des problématiques particulières.

En effet, l'ensemble des pouvoirs organisateurs touchés, ainsi que les fédérations de pouvoirs organisateurs, ont sollicité une prolongation des délais de dépôt des dossiers et ce, au regard du temps nécessaire à la réalisation des travaux et à la clôture des dossiers d'assurance.

Concrètement, les modifications portent sur la prolongation du délai de soumission des demandes, porté jusqu'au 31 juillet 2024. Une prolongation de la période de couverture des locations temporaires, en remplacement des locaux touchés, est également proposée jusqu'au 31 juillet 2024.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité sont élargis aux dossiers de travaux soumis à permis d'urbanisme pour des raisons de sécurité. En effet, initialement, ce mécanisme excluait ces travaux au vu de son objectif de ne couvrir que les aménagements légers. Les travaux plus conséquents étant couverts par ailleurs.

Toutefois, certains se trouvant dans un entre deux, ce mécanisme est modifié afin de veiller à couvrir tous les cas de figure.

Pour le Ministre Frédéric Daerden en charge du dossier des bâtiments scolaires : « *Un dialogue étroit avec les écoles et les pouvoirs organisateurs nous a permis de proposer des adaptations et des assouplissements à nos subventions exceptionnelles suite aux inondations. Cela permettra de rencontrer les réalités de terrain et de ne laisser aucun pouvoir organisateur sans solution* ».

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

Bouchée double pour les cantines scolaires gratuites

Ce jeudi 29 juin 2023, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a approuvé l'octroi de près de 21,4 millions d'euros à 403 écoles afin de proposer des repas sains et gratuits aux enfants de maternelles et de primaires en encadrement différencié (indice socio-économique de 1 à 5).

Il s'agit d'un bond en avant majeur pour une mesure qui, en début de législature, était 4 fois moins développée.

La nouveauté de la rentrée scolaire de septembre consiste en l'extension de la mesure à tous les élèves de primaire des écoles participantes les moins favorisées. Précédemment, seuls les maternelles et les primaires, jusqu'en deuxième année, pouvaient bénéficier de cette action.

Pour le Ministre Daerden en charge de l'Égalité des chances : « *Ma volonté farouche est de remédier aux inégalités des enfants face à l'alimentation. Dès cette rentrée, plus de 32.000 élèves pourront bénéficier gratuitement d'une alimentation saine et durable. Cela représente un puissant levier pour donner à chaque enfant, indépendamment de sa situation sociale, les mêmes chances de réussite* ».

D'ici la fin de l'année, un projet de décret devrait être adopté afin de pérenniser cette initiative qui favorise également les produits locaux et l'éducation à une alimentation saine.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président
xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

Inondations de l'été 2021 : bilan des aides destinées au secteur culturel

De nombreux lieux culturels, musées, bibliothèques ont été fortement touchés par les dramatiques inondations de l'été 2021. Certains se sont mobilisés pour soutenir les habitants touchés par cette catastrophe. Ce jeudi, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le point sur les différentes aides accordées, à l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

Face aux conséquences de cette catastrophe, trois types de mesures de soutien aux opérateurs culturels avaient été lancées et une priorité était accordée aux communes les plus fortement touchées par les inondations comme Pepinster, Verviers, Trooz ou Chênée, entre autres.

1- Aides à la remise en service

En matière d'aides à la remise en service des opérateurs tout d'abord, des demandes pouvaient être introduites pour la restauration de biens culturels, la reconstitution de collections (comme des collections de livres pour les bibliothèques), des frais de réparation ou de remplacement du matériel touché, ou enfin, des frais liés à une relocalisation temporaire des activités.

Les opérateurs soutenus sont :

- La bibliothèque communale de Pepinster ;
- Les Musées de Verviers ;
- Les bibliothèques de la commune de Theux ;
- La Société archéologique de Namur ;
- Le Musée des transports en commun de Wallonie ;
- Le Syndicat d'initiative de Jambes et environ–Centre d'archéologie, d'art et d'histoire ;
- Médiacité ;
- Les Films de la Passerelle.

Au total, huit dossiers d'aides ont été attribués pour un montant de 385.301 euros.

2- Remise en état des infrastructures

Trois dossiers ont été introduits pour des infrastructures endommagées ou totalement détruites durant les inondations de juillet 2021 :

- Le Musée Renier de Verviers ;
- La Bibliothèque d'Ensival (Commune de Verviers) ;
- La Bibliothèque de Pepinster.

Le montant total pour cette mesure de soutien est de 1,365 million euros.

3- Soutien aux populations touchées

Si les infrastructures et les collections ont été endommagées par les inondations, les populations de ces régions ont bien évidemment été fortement touchées. Aujourd'hui encore, l'impact de la catastrophe est perceptible et continuera à se faire sentir pendant plusieurs années.

C'est pourquoi, le Gouvernement avait également souhaité soutenir le redéploiement de projets culturels visant à accompagner les habitants de ces communes, à leur garantir la possibilité d'exercer leurs droits culturels et participer à la reconstruction de ces territoires. Concrètement, ces projets visent à donner la parole à ces populations qui ont parfois le sentiment d'avoir été oubliées, et à mener des projets culturels spécifiques pour recréer du lien avec les habitants.

Au total, **11 dossiers déposés ont été sélectionnés pour un montant de 552.680 euros.**

Ils sont portés par :

- Le Centre culturel de Chênée ;
- PAC Liège (Liège/Esneux/Trooz) ;
- Le Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté ;
- Le Centre culturel de Wanze ;
- Le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève ;
- D'une certaine Gaieté (Trooz) ;
- Domino La Fontaine – Dinant ;
- La Bibliothèque de Pepinster ;
- Le Musée de Verviers ;
- Le Centre Culturel des Roches de Rochefort ;
- Le Centre Culturel de Theux.

« Soutenir le secteur culturel face aux conséquences dramatiques des inondations était indispensable, tant en matière d'infrastructures que de reconstitution des collections ou de redéploiement des activités culturelles. Par ailleurs, les bibliothèques, les musées, les centres culturels, tous ces lieux de culture sont avant tout des lieux de rencontres et d'échange essentiels, nous avons voulu les soutenir pour qu'ils participent pleinement à accompagner les habitants et aident à recréer du lien entre les gens, pour faire revivre ces régions », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Un avant-projet de décret pour mieux organiser et pérenniser le soutien au secteur du livre

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, ce jeudi, un avant-projet de décret visant à mettre en place un cadre légal pour renforcer et pérenniser les subventions existantes dans le secteur des langues, des lettres et du livre en Belgique francophone.

Depuis le début de la législature, l'objectif de la Ministre de la Culture est de réorganiser, de manière transparente et pérenne, le financement de la culture afin de renforcer tous les secteurs qui la composent et de leur permettre de travailler de manière plus sereine. Cela passe notamment par une diminution de la charge administrative des opérateurs culturels, au bénéfice de la création artistique.

Dans ce contexte, un travail a été mené afin de fixer un cadre pour assurer la pérennité des politiques menées dans le secteur des langues, du livre et des lettres, qui ne bénéficiait jusqu'alors d'aucun cadre légal. Ce secteur concerne, par exemple, la promotion de la lecture, le soutien à l'édition, à la diffusion et aux librairies, la promotion de la langue française et des langues endogènes, ainsi que le soutien aux auteurs organisé sous forme de bourses.

En plus d'assurer une base légale au financement de ce secteur, ce décret favorisera la professionnalisation et stimulera l'émergence de nouveaux talents. Il est complémentaire au « contrat-cadre pour la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles » qui vient, quant à lui, renforcer chaque maillon de la chaîne du livre, des auteurs aux librairies en passant par les éditeurs, grâce à une meilleure collaboration entre toutes les parties concernées.

Ce nouveau décret garde l'organisation des soutiens autour de trois types d'aides financières : la bourse, l'aide au projet et la convention. Des prix littéraires restent également prévus pour les autrices et les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Soutenir le secteur du livre et l'accès à la lecture pour le plus grand nombre est essentiel. J'y avais travaillé dès le début de mon mandat en renforçant, par exemple, le financement des bibliothèques. Dorénavant, grâce à ce nouveau décret, les procédures de subventionnement dans ce secteur du livre et de la langue française seront objectivées et donc plus transparentes, au bénéfice de tous les acteurs concernés. Nous allons ainsi soutenir les autrices et les auteurs, et permettre à toujours plus de citoyens d'accéder au livre, à la lecture, à la littérature », souligne la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard.

Après son approbation par le Gouvernement en première lecture, le dispositif poursuit son chemin et sera soumis pour évaluation à la Chambre de concertation des Ecritures et du Livre.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

5 millions d'euros pour soutenir les chercheurs francophones dans l'obtention de financements européens

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé 5 millions d'euros pour 2023 afin de continuer à soutenir les chercheurs des universités et des hautes écoles dans l'obtention de financements européens dédiés à la recherche. Un soutien identique avait déjà été apporté en 2021 et 2022.

Ce soutien financier permet de prendre en charge les frais de personnel au sein de cellules dédiées (Cellules Europe) parmi les différents établissements. Chaque cellule doit disposer d'au moins 1 équivalent temps plein (universités), et de 2 pour l'ensemble des hautes écoles. Elles aident nos chercheurs dans leurs démarches pour l'élaboration et le dépôt des dossiers auprès des autorités européennes.

« Nous sommes ravis de constater que l'investissement réalisé par le Gouvernement depuis maintenant 2 ans porte, d'ores et déjà, ses fruits. De nombreux chercheurs et établissements nous ont indiqué que l'appui apporté par les Cellules Europe a été décisif dans leur participation à des programmes de recherche d'ampleur, et dans l'obtention des financements liés », précise Valérie Glatigny.

L'obtention de fonds européens de soutien à la recherche passe par l'introduction de dossiers émanant de chercheurs de toute l'Europe. Ils sont ensuite évalués par la Commission européenne, et classés. L'attribution d'un financement et son montant dépendent de ce classement. Il est donc important de déposer des dossiers de qualité. Actuellement, le taux de réussite de nos chercheurs est légèrement supérieur à la moyenne européenne.

« Le programme européen « Horizon Europe » est doté de plus de 95 milliards d'euros. Nous espérons, par ce soutien financier renouvelé, continuer à entretenir le cercle vertueux qui permet d'accroître le nombre de dossiers déposés par nos chercheurs et, par conséquent, le soutien obtenu via l'Union européenne », ajoute Valérie Glatigny.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit son engagement en faveur de la recherche scientifique. Le Gouvernement consacre, pour 2023, 234 millions d'euros afin de soutenir nos chercheurs dans des domaines variés, en plus de la part de la dotation que les universités affectent à la recherche – qui s'élève à un peu plus de 200 millions d'euros. Ce budget total de près de 435 millions a fait l'objet d'une augmentation de 30% depuis le début du mandat !

« Investir dans la recherche, c'est investir dans la société tout entière. L'innovation constitue un outil majeur pour développer le tissu économique et créer de l'emploi en Wallonie et à Bruxelles - 1 euro investi dans la recherche rapporte 3.7 euros au PIB », conclut Valérie Glatigny.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Pas de diminution du cadre pour les CPMS mixtes et spécialisés

Ces dernières semaines, les acteurs de l'enseignement avaient alerté le Gouvernement sur le risque de voir disparaître 26 emplois au sein des CPMS mixtes et spécialisés à partir de la rentrée 2023. Après analyse, il est apparu que cette situation non voulue découlait de la récente réforme de l'intégration et de ses impacts sur le parcours des élèves à besoins spécifiques.

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation, le Gouvernement a adopté ce jour une disposition qui neutralisera, pour les années scolaire 2023-2024 et 2024-2025, ces pertes d'emploi. Il ne s'agit donc pas d'un « gel » pur et simple du cadre des CPMS qui doit, par ailleurs, évidemment, continuer d'être calculé selon les différentes règles en vigueur.

Concrètement, les centres pour l'enseignement spécialisé et les centres mixtes, qui comptabilisaient des élèves en intégration permanente totale durant l'année scolaire 2021-2022, conserveront le bénéfice du calcul de ces intégrations permanentes totales pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Cette mesure vise à permettre le maintien temporaire des emplois concernés et à garantir la poursuite de l'encadrement des élèves. Elle sera déposée sur la table du Parlement en vue d'un examen en Commission durant la semaine du 3 juillet.

Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR
jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be / +32 476 54 55 75

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75